

PROJET DE LOI

adopté

le 31 mai 2010

N° 114
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*autorisant la **ratification** de la **convention d'extradition**
entre la République française et le **Royaume du Maroc**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 1732, 1832 et T.A. 317.

Sénat : 571 (2008-2009), 474 et 475 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention d'extradition entre la République française et le Royaume du Maroc, signée à Rabat le 18 avril 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 mai 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1732 (AN, 13^{ème} législ.).